

AVENIR DU PATRIMOINE CAMPANAIRE

Depuis quelques années, force est de constater qu'en Régions wallonne et bruxelloise, des églises sont désaffectées et ensuite vendues, telles des biens ordinaires. Rarement les vendeurs se soucient de l'avenir à donner au mobilier campanaire de ces édifices, à savoir les cloches, les horloges monumentales et les structures de soutien des cloches (beffrois)¹.

En conséquence, ce patrimoine exceptionnel et souvent multiséculaire, estimé à plusieurs milliers de cloches et quelques centaines d'horloges monumentales, disparaît progressivement et sa trace même s'estompe.

L'Association Campanaire Wallonne² (ACW) ayant pour objectifs la sauvegarde, la promotion et la valorisation du patrimoine campanaire de l'espace Wallonie-Bruxelles (carillons, cloches, mécanismes d'horlogerie monumentale et tout ce qui s'y rapporte) se devait d'agir face à cette situation.

C'est pourquoi elle a mis au point sa doctrine en matière d'avenir du patrimoine campanaire des églises désaffectées puis vendues et la présente ci-après.

ASSOCIATION CAMPANAIRE WALLONNE (ACW)

Position de l'ACW

Remarques préliminaires

Pourquoi sauvegarder le campanaire ?

La cloche est un instrument de musique né dans la nuit des temps

« La cloche est l'un des plus vieux instruments sonores que nous connaissons : elle est née probablement, quant à son principe, à l'époque où l'homme sut, par le feu, durcir l'argile et constituer ainsi un vase qui se révélera « sonore » en le percutant. Les premières cloches métalliques remontent à l'âge du bronze »³.

Nos cloches sont des instruments de musique qui, en plus de donner un son fondamental, font vibrer certaines harmoniques de ce son.

Derniers exemplaires du moulage au trousseau et à la cire perdue

La Wallonie a connu de très nombreux fondeurs de cloches dont plusieurs de leurs œuvres existent toujours. Ils pratiquaient une technique de moulage dite « au trousseau » et



Dieu trinitaire sur une cloche de 1538 à Bossère

¹ « Un beffroi est un ouvrage de charpente destiné à supporter et à permettre de faire mouvoir des cloches ; on a donné le nom de beffroi aux tours renfermant les cloches de la commune. » Wikipedia.

² Pour connaître notre association, rendez-vous sur le site Internet : www.campano.be.

³ Définition extraite du Vocabulaire campanaire, édité par la Société française de campanologie – SFC.

utilisaient pour les décors la technique « à la cire perdue ». Aujourd'hui nous n'avons plus en Belgique de fondeurs de cloches et de la technique de fonte, nous n'en avons plus que des souvenirs plus ou moins précis.

Voilà pourquoi toutes les cloches de chez nous sont des témoins uniques, irremplaçables d'un savoir-faire aujourd'hui disparu.

Respect dû à nos horloges de tour

Dans beaucoup de nos clochers existe toujours une horloge monumentale, très souvent abandonnée, rarement mise en valeur. Il faut se rappeler que ces remarquables instruments de mesure furent, la plupart du temps, réalisés par des hommes de génie du cru qui possédaient de multiples connaissances techniques et une maîtrise particulière de la fabrication de la roue dentée et de la vis. Qui plus est, la cloche qu'elle actionnait sonnait pour tous, sans distinction de religion et très souvent fut offerte par la Communauté locale.

Nous nous devons de garder une place appropriée à nos horloges de tour qui sont à la base de toutes les machines que nous connaissons aujourd'hui.

Et nos carillons...

La Wallonie devient de plus en plus carillonnante, des écoles de carillon existent et des concerts sont programmés régulièrement. C'est pourquoi, l'ACW s'étonnerait qu'un édifice contenant un carillon soit vendu.

L'engouement que nous connaissons actuellement déclencherait sans nul doute de vives réactions. D'autant plus que la culture du carillon de Belgique a été reconnue, en novembre 2014, par l'UNESCO parmi les meilleures pratiques de sauvegarde du patrimoine immatériel.

Le campanaire est une bibliothèque de la vie locale

« Généralement inaccessible, perchée en haut du clocher ou du beffroi, la cloche est rarement vue de près. Pourtant la plupart d'entre elles méritent d'être admirées, ce sont des œuvres d'art : les décors en relief constituent parfois de véritables tableaux, avec la représentation de la Vierge, de saints (locaux ou plus connus), d'instruments de la Passion, de blasons ou de sceaux, de guirlandes de fleurs, voire de représentations animales en tant que survivance du symbolisme religieux.

Ô VOUS TOUS GENS PERFIDES
VENEZ À MON SON
QUE VOS DISCOURS AVIDES
NE TROUBLENT LES BONS

Inscription sur une cloche de Sainte-Marie-sur-Semois 1840

La quasi-totalité des cloches portent une date, la marque du fondeur et des inscriptions ; outre la mention des parrains et marraines, des autorités locales civiles ou religieuses,



Mécanisme d'horloge à l'église saint Denis de Rhisnes



Carillon de Thuin

des donateurs, les cloches affichent souvent une formule dédicatoire ou laudative, évoquant la dévotion au Christ, à la Vierge ou aux saints ou exprimant les pouvoirs d'exorcisme et de protection de la cloche (contre l'orage, la tempête...). Quelques cloches retracent souvent, par leurs épigraphies, des moments forts et des noms typiques de l'histoire locale (vol des cloches en 1943/1944, incendies...) »⁴.

Les variétés de sonneries utilisées sont caractéristiques de chaque village.

Certains beffrois en bois sont des pièces de charpenterie exceptionnelles, les dernières, voire les seules œuvres souvent centenaires de nos ancêtres.

Cloches et clochers marquent le temps et l'espace

« La cloche est une des composantes principales de la culture sonore d'un territoire car son matériau n'évolue pas dans le temps et la sonorité d'une cloche ancienne que l'on entend maintenant est celle qu'entendaient nos aïeux »⁵.

Les clochers sont, quant à eux, des repères significatifs de l'aménagement du territoire ; ils structurent les paysages.

⁴ Texte inspiré du chapitre « De véritables œuvres d'art » du site Internet de la SFC (Société Française de Campanologie).

⁵ Voir note 4.

Le campanaire appartient à ceux et à celles qui l'ont financé

Souvent, les villageois ont participé financièrement à la construction des édifices et à l'achat, entre autres, du mobilier campanaire. Pas mal de ces objets campanaires proviennent souvent de dons des communautés paroissiales, voire de particuliers. C'est dire l'affect qui y est attaché et aussi le devoir de fidélité qu'il nous appartient de pratiquer. Ce sentiment d'appartenance des cloches à la communauté dépasse tous les clivages qu'ils soient religieux ou non, croyants ou non. Cette dimension semble totalement absente des cas actuellement connus de vente d'église.

Acheter un bâtiment ou acheter un morceau de la mémoire collective

En faisant l'acquisition d'une église désacralisée, les acheteurs, régulièrement issus du secteur privé, devraient être conscients qu'il faut donner une réponse aux divers points ci-dessus. Malheureusement, c'est rarement le cas.

Ampleur du problème

Nous ne connaissons pas de bilan des bâtiments religieux désacralisés et ensuite vendus en Belgique ces dernières années; nous avons tendance à croire que pareil relevé n'existe pas encore. Et pourtant, la question est d'actualité puisque, en quatre ans, au moins trois colloques⁶ ont été organisés en Communauté française de Belgique sur la question.

Selon des sources françaises (Observatoire du Patrimoine Religieux), sur les quelque 45.000 églises paroissiales que compte la France, environ 5 à 10 % d'entre elles (soit entre 2.250 et 4.500 églises) seront vendues, démolies ou abandonnées d'ici 2030. Encore ne s'agit-il que d'églises paroissiales.

Les réaffectations rencontrées sont des plus variables, mais le plus souvent à vocation culturelle: centre d'art, école de musique, ateliers et boutiques d'artistes, salles de concert, d'expositions, lieu d'archivage, bibliothèque; mais aussi salle de danse, marché couvert, vinothèque, restaurant gastronomique, salon de thé, boutique de souvenirs, discothèque, hôtel de luxe (Malines, Maastricht).

Inventaire du patrimoine campanaire

L'ACW considère qu'avant d'envisager de préserver le patrimoine campanaire, le minimum serait d'en avoir réalisé l'inventaire.

Or, le dernier relevé complet des cloches de l'ensemble des églises de Wallonie est celui qui a été réalisé par l'occupant au début de la guerre 40-45 avec pour conséquence l'enlèvement à cette époque de 4.567 cloches en Belgique⁷.

Depuis l'inventaire du début de la guerre 40-45, rien de systématique n'a été réalisé. C'est pourquoi, depuis de nombreuses années, l'ACW a entrepris diverses démarches, à ce jour infructueuses, pour obtenir de la Région wallonne les moyens humains et financiers pour réaliser un inventaire complet des cloches, de leurs beffrois et des horloges monumentales⁸.

Il faut toutefois nuancer ce propos car:

- La Commission interdiocésaine du patrimoine artistique et religieux (CIPAR, rue de l'Évêché, 1, Namur) vient de distribuer aux présidents des fabriques d'église un manuel pratique intitulé *"Réaliser l'inventaire d'une église paroissiale"*. Ce manuel les aidera dans la réalisation de l'inventaire - une obligation légale - de tout ce patrimoine contenu dans les édifices religieux. Véritable outil de travail, ce manuel contient une multitude de photos, chacune accompagnée d'un court texte explicatif. Cette initiative, que l'ACW salue avec grand intérêt, devrait amener, dans les années prochaines, des développements intéressants, en ce y compris pour le patrimoine campanaire. Contact a été pris avec Monsieur Christian Pacco, Président coordinateur, pour étoffer dans ce manuel la rubrique « patrimoine campanaire ».
- Diverses initiatives particulièrement intéressantes voient le jour dont, entre autres, le Centre d'Histoire et d'Art Sacré en Hainaut (CHASHA).

Pour information, vient de paraître un très intéressant ouvrage sur les fabriques d'église en Wallonie publié aux éditions Vanden Broele à Wauthier-Braine (ISBN – 978 90 4961 232 0)⁹.

⁶ Le 17 décembre 2013 s'est tenu, dans l'ancienne église des Brigittines à Bruxelles, un colloque « *Les églises en Région de Bruxelles-Capitale. Lieux de culte et réaffectation* ». Toutes les interventions ont prioritairement abordé la question de la réaffectation mais aucune n'a eu pour thème central la sauvegarde du patrimoine. Toutes ces interventions sont téléchargeables en pdf sur Internet.

Le 29 novembre 2014 s'est tenu à LLN un colloque organisé par le Chirel Brabant wallon dont les actes ont été publiés en 2015 dans la Revue d'histoire du Brabant wallon, Religion, Patrimoine, Société, tome 29. Le CHIREL BW a édité un n° spécial « *Actes du colloque du CHIREL BW: Les défis du patrimoine religieux. Héritage encombrant? Patrimoine d'avenir?* » en vente www.chirel-bw.be. C'est dans la foulée de ce colloque que l'ACW a pris conscience de la gravité de la situation et a enclenché la réflexion qui nous occupe ce jour. La Neuvième Rencontre internationale des jeunes chercheurs en patrimoine portait sur « le devenir civil des églises ». Elle s'est tenue au château d'Arenberg, Heverlee, et les actes furent publiés en 2014 par les Presses universitaires du Québec (voir Internet).

⁷ Une partie de ces cloches fut récupérée après la guerre. Les cloches 'manquantes' furent pratiquement toutes remplacées par des nouvelles dont le financement fut assuré par les dommages de guerre.

⁸ Toutefois, pour enclencher le processus, elle a mis au point une fiche technique-type. Actuellement plus de 265 relevés de cloches ont été réalisés par des membres de l'association, formés pour pareille démarche.

⁹ Table des matières

- Décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques d'église (version au 1.1.2015)

- Loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes (version en vigueur le 1.1.2015)

- Le Code de la démocratie locale et de la décentralisation - Extrait - Partie III, Livre I^{er}, Titre IV (art. L3161-1 - L3162-3) (version en vigueur le 1.1.2015)

- Circulaire du 18 juillet 2014 mettant en place une opération-pilote volontaire d'une convention pluriannuelle entre les communes/provinces et les établissements chargés de la gestion du temporel du culte

- Circulaire du 12 décembre 2014 relative à la tutelle sur les actes des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus et aux pièces justificatives



Devenir d'une église en particulier

L'ACW rappelle qu'elle se refuse à prendre position sur le devenir d'une église en particulier ; ce n'est pas dans ses missions et elle n'en a pas les compétences. Son souci premier est et reste le devenir du patrimoine campanaire (cloches, beffrois supportant les cloches, horloges monumentales, carillons).

Propositions

Réaliser l'inventaire campanaire de l'église mise en vente

Sur base des préliminaires repris ci-dessus, l'ACW recommande de réaliser l'inventaire :

- du **patrimoine campanaire** (cloches, beffroi, équipements de sonnerie, horloges ou éléments d'horloge) le plus complet possible de l'église à vendre avant que tout soit dispersé,
- du **patrimoine immatériel** visant à identifier, à documenter et à valoriser les savoir-faire et les pratiques de sonnerie, de sorte que la richesse, la diversité et la tradition de chacune de nos églises mises en vente soient sauvegardées.

Force est de constater que, dans la plupart des ventes d'églises réalisées, il a manqué un pilote apte à formuler un diagnostic et une analyse patrimoniale campanaire du bien à vendre. Le souci primordial des vendeurs est de se « débarrasser » de l'édifice et d'« oublier » de donner une destination aux réalités campanaires de l'édifice. En conséquence, c'est très souvent à l'éparpillement de l'ensemble campanaire que l'on assiste.

Sauvegarder le campanaire d'une église mise en vente

Trois scénarios sont envisageables :

- **Scénario A : ne pas vendre la tour surmontée de son clocher**

L'ACW recommande de maintenir dans le patrimoine public (commune ou fabrique) la tour d'église surmontée de son clocher et donc, la retirer de la vente, car cet ensemble doit rester la traduction matérielle et historique de la cohésion d'un village, voire d'un quartier.

Les différents étages de la tour peuvent être utilisés à plusieurs fonctions : salles d'archives, salles de réunion, salles d'exposition... L'entretien de l'ensemble ainsi que la gestion de la sonnerie des cloches (fêtes particulières, événements historiques, sonneries horaires...) doit relever de l'autorité publique.

En ce qui concerne les tours construites latéralement au bâtiment de l'église à vendre :

Très souvent l'imbrication de la tour et de son clocher dans la nef centrale est telle que des travaux d'aménagement seront rendus obligatoires, ce qui entraînera inévitablement des frais qui sont à prendre sur le montant de la vente. Nous pensons, entre autres, à l'accès à la tour non plus via l'église mais directement de l'extérieur et à l'ouverture à reboucher au niveau du jubé contenant les orgues.

En ce qui concerne les tours très intégrées dans le bâtiment de l'église à vendre :

Pour les tours trop difficiles à isoler du bâtiment d'église ou entraînant des frais disproportionnés pour l'en séparer, l'ACW recommande d'utiliser une partie de l'argent de la vente de l'église pour établir, dans un endroit proche, une construction légère, apte à supporter l'installation des cloches et à exposer l'horloge existante.

• Scénario B : sauvegarde de la tour et de son patrimoine campanaire

Si le scénario A n'est pas possible à réaliser, l'ACW recommande d'inclure dans la vente la sauvegarde de la tour surmontée de son clocher et le respect intégral du patrimoine campanaire existant.

Cela signifie le maintien en état par le nouveau propriétaire de l'ensemble campanaire et la possibilité d'organiser au moins une fois par an des visites publiques. Les sonneries seront à décider en concertation entre le nouveau propriétaire et un comité de quartier ad hoc.

• Scénario C : transfert du patrimoine campanaire

Pour éviter que le patrimoine campanaire d'une église mise en vente sorte de la sphère « publique » lorsque les scénarios A et B ci-dessus ne sont pas envisageables, l'ACW recommande de le valoriser par son transfert vers un lieu où il serait visible par le grand public : musée, bibliothèque, centre culturel, nef latérale d'une autre église...

Cette recommandation concerne particulièrement le patrimoine campanaire « historique » (c'est-à-dire antérieur au XIX^e siècle). Il existe divers exemples de réussites nationales et internationales dans ce domaine.

Il serait, par ailleurs, souhaitable que la Région wallonne affecte un, voire plusieurs, de ses bâtiments à la fonction de 'reposoir-bibliothèque' du patrimoine campanaire n'ayant pas trouvé de nouveau lieu de conservation après la vente de son église d'origine.

Aide à la décision

Constatant que la Wallonie ne disposait pas de personnes aptes à analyser un ensemble campanaire, hormis le personnel des firmes campanistes¹⁰, l'ACW a donné, depuis quelques années, l'occasion à différents de ses membres de suivre une formation de généraliste campanaire.

Tout vendeur potentiel d'un édifice religieux ou civil peut donc faire appel à l'ACW pour disposer du personnel apte à le conseiller ou à participer avec le vendeur au choix des projets des candidats acheteurs et, s'il y a plusieurs acheteurs, préconiser le meilleur pour l'avenir du patrimoine campanaire.

L'ACW devrait pouvoir ensuite conscientiser l'acheteur désigné dans l'élaboration de son projet dans la mesure de ses capacités financières. Ce personnel n'est pas, faut-il le souligner, chargé de défendre tel ou tel matériel ou telle ou telle solution technique.

L'ACW confirme donc que, si besoin il y a, elle met les compétences de ses membres spécialisés au service des communes et des fabriques pour inventorier, moyennant une légère contribution financière, les ensembles campanaires

- soit en vue d'en faire l'inventaire,
- soit de rechercher la meilleure formule de sa sauvegarde.



**TOUTE DEMANDE EST À ADRESSER
AU SECRÉTARIAT DE L'ASSOCIATION :**

Association Campanaire Wallonne

3 Grand' Rue - B-5630 Daussois (Belgique)

Tél. : +32-(0)496/10.70.93

secretariat[@]campano.be

¹⁰ « Un campaniste est une entreprise spécialisée dans l'ingénierie des clochers (civils ou religieux) et qui assure l'installation des équipements permettant les sonneries des cloches (battant, joug de suspension, bras ou roue de sonnerie, tringlerie...), leur électrification (moteur, circuit électrique, tableau de commande...), l'entretien du beffroi en bois ou en métal qui accueille les différentes cloches, le bon fonctionnement de l'horlogerie d'édifice, qu'elle soit mécanique ou électronique, des cadrans et aiguilles. Le nom vient du latin campana, la cloche, qui a aussi donné campanaire, campanile » (Wikipedia).